



Banque virement permanent

Par **elodieBIBI**, le **10/10/2013** à **02:34**

Bonjour,

Petite question, j'ai aménagé au sein d'une nouvelle maison et malheureusement pour moi j'ai omis d'annuler le virement permanent ce qui fait qu'un loyer de 540 euros est passé aujourd'hui sur mon compte.

Etant au LCL les virements ou tout autres opérations ne sont visible sur nos compte que 48 heures passé, ce qui fait que pour un virement effectif le 08 je viens tout juste de le voir (le 10).

Est il possible de demander à ma banque d'annuler ce virement d'être "recrediter" de cette somme?

CRDLT

Par **Lag0**, le **10/10/2013** à **08:37**

Bonjour,

Si j'ai bien compris, c'est votre ancien loyer les 540€ ?

Il n'y a pas eu d'erreur de la banque puisque c'est vous qui n'avez pas annulé le virement permanent. La banque n'a pas à vous recrediter la somme sur votre seule demande.

Il vous faut demander à votre ancien bailleur qui a donc reçu cette somme indue de vous la rendre.